

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique qui concerne la prise du contrôle exclusif de la société « GLOBAL INFRASTRUCTURE MANAGEMENT, LLC » par la société « BLACKROCK FUNDING, INC » à travers l'acquisition de 100% du capital social et des droits de vote associés

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n° 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et des groupes concernés :

- **L'acquéreur direct :** la société « Blackrock Funding, Inc » ;
- **La cible :** la société « Global Infrastructure Management, LLC ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle exclusif.

Secteurs économiques concernés

- Gestion des fonds d'investissement destinés aux infrastructures.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le premier avril 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique par laquelle la société « BlackRock Funding, Inc. » prendra le contrôle exclusif de la société « Global Infrastructure Management » à travers l'acquisition de 100 % de ses participations et des droits de vote associés.

L'opération envisagée porte sur les entreprises suivantes :

- **La société « BlackRock Funding, Inc. »** est contrôlée exclusivement en dernier ressort par la société « BlackRock, Inc. »; et
- **La société « Global Infrastructure Management »** est actuellement détenue à 100 % par la société « Global Infrastructure Management Participation LLC » et la société « Global Infrastructure Management Participation 2 LLC », étant entendu que les bénéficiaires effectifs ultimes de ces entités sont des personnes physiques privées.

Les activités commerciales des entreprises concernées sont les suivantes :

- **La société « BlackRock Funding, Inc. »** est une filiale nouvellement constituée de la société « BlackRock » qui n'a pas d'activités indépendantes. « BlackRock » est une société américaine cotée en Bourse qui fournit des services de gestion d'investissements, de gestion des risques et de conseil à des clients institutionnels et des clients de détail dans le monde entier. « BlackRock » gère des actifs pour le compte d'investisseurs institutionnels et individuels dans le monde entier, et ;
- **La société « Global Infrastructure Management »** est un gestionnaire mondial indépendant de fonds d'infrastructure, dont le siège se trouve à New York, États-Unis.

Fait à Rabat le 21 mars 2024.